

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 24 mai 2012

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT
Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - Frédéric DANJON (à partir de l'aff n°2012-172) - Maxime MOULINIER - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Charles ZAÏTER (à partir de l'aff n°2012-176) - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD (à partir de l'aff n°2012-176) - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Odette EYSSAUTIER	procuration à Didier SARRAT
René LAVERSANNE	procuration à Patrick GUILLEMOTEAU
France NORMAND	procuration à Danielle LE ROY
Corinne GONET	procuration à Jean-Louis HAURIE
Maria FUENTES	procuration à Michel OLIVIER
Charles ZAÏTER	procuration à Maxime MOULINIER (jusqu'à l'aff n°2012-175)
Christian MILLIER	procuration à Ibrahim N'DIAYE
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Michel OLIVIER

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2012

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Finances :

aff n°2012-171 : Exercice 2012 – Répartition n°3 des crédits de subventions

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions exposées dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustyynnikoff et de MM. Martin et Raynal.

aff n°2012-172 : Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes – Cantons I et II de Pessac – Année 2012

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les opérations inscrites dans le tableau d'affectation joint à la délibération et pour lesquelles les crédits de dépenses sont prévus au budget primitif 2012 ;
- de solliciter auprès du Conseil Général l'attribution, au titre des deux cantons, d'une subvention globale de 186 127 € pour la réalisation de ces investissements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Marchés :

aff n°2012-173 : Maintenance, rénovation et extension des réseaux et matériels d'éclairage public – Attribution du marché

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant,
- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 23 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2012-174 : Organisation des transports scolaires, associatifs, activités pédagogiques, centres de loisirs de Romainville – Attribution des marchés et avenants de prolongation des délais du marché en cours n°08-027

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants du marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant,
- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 61 du budget,
- d'autoriser la passation d'un avenant n°1 au marché n°08-027 du 17/06/2008 conclu pour le lot 2 avec la société Pullmans et un avenant n°2 pour le lot 1 avec la société Cars André.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

aff n°2012-175 : Formation des agents de la ville – Plan de formation juin 2012/mai 2016 – Attribution des marchés

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des marchés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants,
- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

Administration générale :

aff n°2012-176 : Restauration collective – Analyse des solutions et modes de gestion

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas retenir les solutions et modes de gestion alternatifs à la gestion déléguée du service de la restauration collective.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Eyssautier, Curvale, Fuentes, Fennochio, Poustynnikoff, Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie, Ufferte et MM. Hofer, Sarrat, Danjon, Olivier, Raynal, Martin, Breuzard et Barthélemy votent contre.

Environnement - Équipement - Transports :

aff n°2012-178 : Prévention de l'exposition au bruit - Cartes des niveaux de bruits liés aux principales infrastructures de transport

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les documents cartographiques présentés afin de pouvoir les diffuser par voie électronique conformément à la Directive européenne sur le bruit dans l'environnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-179 : Création de jardins citoyens au Pontet – 1^{ère} tranche – Demandes de subventions d'investissements et approbation du plan de financement prévisionnel

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de la CUB et de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération et à signer les documents s'y rapportant ;

- de dire que le financement des travaux sera prélevé au chapitre 23 du budget de la ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-180 : Traitement contre la chenille processionnaire du pin – Campagne de lutte 2012

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder à cette campagne 2012 engagée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Ennemis des Cultures de la Gironde,
- dire que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-181 : Bois des Sources du Peugue / rue du Port Aérien – Convention entre la CUB et la ville concernant la collecte des conteneurs semi-enterrés

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec la CUB,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de dire que le financement sera prélevé au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-182 : Création d'une voie verte entre le Domaine universitaire et l'avenue du Pontet – Convention entre la CUB et la ville concernant la réalisation et le financement de travaux d'éclairage public

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec la CUB,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-183 : Tarifs des transports scolaires pour les collèges pessacais et les lycées de Blanquefort / Le Vigean pour l'année scolaire 2012/2013

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la tarification des transports scolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant,
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 70 du Budget des Transports.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

Sport - Culture - Jeunesse :

aff n°2012-184 : Participation du Bureau Information Jeunesse au réseau local du Service Public de l'Orientation

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation du BIJ au réseau local du service public de l'orientation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments relatifs à la mise en œuvre du réseau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-185 : Stade nautique et Piscine Caneton – Tarifs 2012/2013

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs soumis par la S.E.M. AGIR pour le Stade Nautique,
- d'approuver les tarifs de la piscine Caneton.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

aff n°2012-186 : Dispositif « Passeurs d'images »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- de dire que le financement de cette opération est inscrit au budget de la Ville pour l'exercice 2012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-187 : Compagnonnage avec la compagnie artistique « Atelier de Mécanique Générale Contemporaine »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine fixant les engagements et les moyens respectifs des partenaires en présence, ainsi que tout document se rapportant au compagnonnage sur la totalité de sa durée,
- de dire que le financement de cette opération pour l'année 2012 est inscrit au budget de la Ville pour l'exercice 2012 ; et que les plans de financement concernant les années 2013 et 2014 seront définis au regard de l'équilibre global de l'opération et seront respectivement inscrits au budget de la Ville

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et de MM. Breuzard, Martin et Raynal.

aff n°2012-188 : Pessac en Scènes – Contrats et conventions pour la programmation artistique de la saison 2012/2013

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette programmation,
- de dire que les crédits sont inscrits aux chapitres 011, 012 et 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-189 : Médiathèque Jacques Ellul – Adhésion au réseau CYBER BASE partenaire de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC Numérique)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier d'adhésion à cette association,
- de dire que le règlement de la cotisation fixée par la CDC numérique sera effectué sur production d'une facture,
- de dire que les crédits seront imputés au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-190 : Classement au titre de Monument Historique du Gratte-ciel situé au 4 rue Le Corbusier

Il est proposé au Conseil Municipal de consentir au classement de la Maison Municipale Frugès - Le Corbusier, 4 rue Le Corbusier, lors de la prochaine Commission Nationale des Monuments Historiques et de solliciter du Conservateur de la DRAC Aquitaine l'accomplissement des démarches nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-191 : Convention de partenariat avec Mascaret Communication pour son projet cross-média « QMF2012 » à la Cité Frugès-Le Corbusier

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Mascaret Communication,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Solidarités :

aff n°2012-192 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Pessac – Programmation annuelle d'actions pour 2012

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- de décider de verser aux porteurs des actions, les subventions de la Ville selon le tableau de programmation,
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-193 : Adhésion au Réseau National d'Accès au Droit et de Médiation (RENADEM)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les statuts du Réseau National d'Accès au Droit et de Médiation,
- d'adhérer au Réseau National d'Accès au Droit et de Médiation,
- de dire que le règlement de la cotisation de 80 euros, pour l'année 2012, sera effectué sur production d'une facture,
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION

La Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine a transmis le 27 mars 2012, ses rapports relatifs à la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale REGAZ-BORDEAUX et de la société par actions simplifiée GAZ DE BORDEAUX, dans lesquelles la Commune est actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, ces rapports comportant les observations de la Chambre sur la gestion de ces sociétés ont été inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat. Ils ne sont pas soumis au vote.

La séance est levée à 22h00